

Une proposition de loi qualifie l'esclavage de crime contre l'humanité

Le texte était soumis jeudi 18 février aux députés

QUINZE À TRENTE MILLIONS de déportés par la traite transatlantique négrière pendant près de quatre siècles. L'imprécision des chiffres ajoute encore à l'horreur du commerce d'antan. L'Assemblée nationale est saisie, jeudi 18 février, d'une proposition de loi, déposée par la députée de Guyane Christiane Taubira-Delannon (app. PS) et le groupe socialiste, tendant à la reconnaissance de la traite et de l'esclavage en tant que crimes contre l'humanité. C'est la suite logique de la série d'initiatives prises, en métropole et dans les départements d'outre-mer, en 1998, à l'occasion du 150^e anniversaire de l'abolition de l'esclavage, par la France. Celles-ci avaient été lancées, le 23 avril à Paris, par le président de la République et s'étaient achevées, le 20 décembre, lors d'un voyage à la Réunion du secrétaire d'Etat à l'outre-mer, Jean-Jack Queyranne.

Tout au long de cette année de commémoration, le gouvernement n'a pas souhaité prendre lui-même l'initiative d'une telle reconnaissance que seuls, ou presque, de petits groupements indépendantistes revendiquent aujourd'hui ouvertement. Le 23 janvier, à Fort-de-France (Martinique), dix organisations indépendantistes des Antilles et de Guyane, parmi lesquelles le Mouvement Indépendantiste de Martinique (MIM), animé par le député (RCV) Alfred Marie-Jeanne, président du conseil régional de Martinique, et le Mouvement de décolonisation et d'émancipation sociale (MDES) de Guyane, qui compte aussi des élus au conseil régional de ce département, s'étaient ainsi engagées, dans une déclaration commune, à faire reconnaître par les Nations unies le caractère « colonial » du statut des départements d'outre-mer et à soutenir toute initiative visant à qualifier de crimes contre l'humanité la traite négrière.

A la grande satisfaction de Louis Mermaz, porte-parole du PS sur ce texte, l'initiative revient donc au groupe socialiste et à l'une de ses plus atypiques élues, M^{me} Taubira-Delannon, elle-même fille « de sang-mêlé ». La députée de Guyane, qui, dans sa jeunesse, a été proche de la mouvance indépendantiste, confie aujourd'hui qu'elle a pu mesurer la souffrance, souvent secrète, des « diasporas africaines », y compris en métro-

pole. « On ne sort pas impunément de ce silence. Ça fait mal. J'ai vu des femmes pleurer », dit-elle. Dans le style luxuriant qui est le sien, la députée écrit, dans l'exposé des motifs de sa proposition de loi : « Les non-dits de l'épouvante qui accompagna la déportation la plus massive et la plus longue de l'histoire des hommes sommeillèrent, un siècle et demi durant, sous la plus pesante chape de silence. »

PAS DE « RÉPARATION »

A l'exception de Robert Pandraud (RPR, Seine-Saint-Denis), hostile, comme une large fraction du mouvement gaulliste, aux actes de « repentance » de la République, les membres de la commission des lois de l'Assemblée nationale ont compris le sens de la démarche. Très réservé sur certains aspects juridiques de la proposition de loi, Claude Goasguen, député de Paris et porte-parole de DL, a souligné que le texte avait valeur de « manifeste » mais qu'il était prêt à s'y associer.

Toileté par la chancellerie, puis par la commission des lois, le texte présente, en effet, une valeur essentiellement symbolique. Dans son article premier, il affirme que « la République française reconnaît que la traite transatlantique et l'esclavage, perpétrés à partir du 15^e siècle contre les populations africaines déportées en Europe, aux Amériques et dans l'océan Indien, constituent un crime contre l'humanité ». Toute référence à la notion de « réparation due au titre de ce crime », qui, dans l'esprit de la rédactrice de la proposition, devait favoriser la politique d'assistance ou de coopération en faveur des DOM et de l'Afrique, a été supprimée. Les autres articles demandent notamment que les manuels scolaires consacrent plus de place à la traite des Noirs et que les organisations internationales – Conseil de l'Europe, ONU – recherchent « une date commune » pour commémorer l'abolition.

L'essentiel demeure la transmission du savoir. Comme l'écrit M^{me} Taubira-Delannon, « la France, qui fut esclavagiste avant d'être abolitionniste (...), redonnera éclat et grandeur à son prestige aux yeux du monde en s'inclinant la première devant la mémoire des victimes de ce crime orphelin ».

Jean-Louis Saux

Interpeller le passé « pour redonner à nos ancêtres leur dignité perdue »

**POINTE-À-PITRE
(Guadeloupe)**

de notre correspondant

L'idée de proclamer juridiquement l'esclavage comme un crime contre l'humanité a vu le jour dans une quasi-indifférence, en septembre 1997. A l'initiative de son maire, José Toribio (div. g.), le conseil municipal du Lamentin (Guadeloupe), une commune rurale de 12 000 habitants, avait adopté une délibération en ce sens, l'assortissant du projet de création d'un fonds international, abondé par les contributions financières des anciennes puissances coloniales esclavagistes.

Avant de retomber dans un oubli dont l'a sorti la proposition de loi de Christiane Taubira-Delannon (app. PS, Guyane), le projet de M. Toribio avait fait son chemin, puisqu'il avait recueilli, fin 1997, l'assentiment du conseil général et de l'Association des maires de la Guadeloupe puis, selon lui, celui de la ville de Port Louis (île Maurice), dans l'océan Indien, et de plusieurs villes de la République dominicaine, dans les Caraïbes. « Il ne s'agit pas d'aller à la confrontation, mais de témoigner devant l'histoire et de remplir un devoir de mémoire », affirme M. Toribio.

Cette crainte diffuse d'une « confrontation » avec le passé se retrouve également dans les propos de la chanteuse martiniquaise de zouk Jocelyne Béroard, qui vit à

Paris. Si elle souhaite, elle aussi, que la loi interpelle le passé « pour redonner à nos ancêtres leur dignité perdue en permettant de mieux lutter aujourd'hui contre l'esclavage moderne », elle demande que cette reconnaissance s'accompagne « impérativement d'un enseignement pour éviter les haines et remettre au goût du jour le respect de l'autre ». Elle hésite, cherche ses mots : « Le jour où on va réussir à en parler, à dire la vérité sans haine, peut-être que les rapports entre les hommes vont changer. »

« SENTINELLES VIGILANTES »

Dans la population, les sentiments sont partagés. « Il faut laisser le passé au passé », nous affirme en créole ce vieux paysan de soixante-seize ans qui se souvient pourtant d'avoir, dans sa jeunesse, travaillé « dans les cannaies des Blancs ». Ce sentiment contradictoire n'est pas limité aux Antilles. Le président sénégalais, Abdou Diouf, en escale à Pointe-à-Pitre, le 9 décembre 1998, sur la route du sommet du G 15, à Montego Bay (Jamaïque), avait observé : « Nous n'allons pas demander réparation pour ce genre de crime, car s'il y avait des acheteurs, c'est qu'il y avait des vendeurs et ils étaient donc chez nous. » « Nous pardonnons, mais nous n'oublions pas. Nous devons être des sentinelles vigilantes », avait-il ajouté.

Eddy Nedeljkovic